

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE\*

Délibération n° C-2020-10-07/08

#### CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : COMpte RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2019

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

Le mercredi 7 octobre 2020 à 18 h 50, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle de spectacles du Centre Culturel de la commune de Villeurbanne sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

*\*Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :*

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Quorum :</b>	<b>12</b>
Nombre de délégués titulaires présents :	16
Nombre de délégués suppléants présents :	0
<b>Total de délégués présents</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de pouvoirs :</b>	<b>1</b>
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	17

**PRÉSENTS : Titulaires :** *Métropole de Lyon*: Éric PEREZ, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÏ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Pierre-Alain MILLET, Christiane CHARNAY, Jean-luc da PASSANO, Julien SMATI, Myriam FONTAINE. **Communes :** Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Philippe NICOLAS (Cris-au-Mont-d'Or), Thierry MARTIN (Dardilly), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), Maxence GERARDI (La Mulatière), François JOLLY (Polemieux-au-Mont-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Thibaut CASTERS (Saint-Fons), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne). **Suppléants :** Marc DUBIEF (Bron), Christophe CABROL (Grigny), Patrick TÜR (Mions), Marc-Antoine MONTOYA (Tassin-la-Demi-Lune).

#### ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S)

Gilbert-Luc DEVINAZ	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Vinciane BRUNEL VIEIRA	(Métropole de Lyon)
Alain LEGRAS	(Corbas)	donne pouvoir à	Véronique GIROMAGNY	(Métropole de Lyon)
Christophe DARCY	(Irigny)	donne pouvoir à	Jean-luc da PASSANO	(Métropole de Lyon)
Germain LYONNET	(Quincieux)	donne pouvoir à	Gilbert SUCHET	(Montanay)
Michel GUINARD	(St Cyr au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Pierre-Marie LELARD	(Collonges au Mt d'Or)
Philippe PERARDEL	(St Germain au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

Vu le Code général des collectivités territoriales ; notamment son article L1411-3 ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz entre le SIGERLY et GrDF ;

Vu le document constituant le CRAC 2019 du concessionnaire GrDF, transmis par mail sécurisé, via la plateforme iXBUS du fournisseur SRCL, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à tous les membres du Comité ;

Considérant que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant que le CRAC 2019 de la distribution publique de gaz SIGERLY a été présenté par le concessionnaire GrDF à la direction et au service gestion du patrimoine du SIGERLY le 18 juin 2020 ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président ;*

#### **Le Comité syndical :**

**EXAMINE ET PREND ACTE** des éléments détaillés du compte rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLY pour l'année 2019.

Nombre de délégués présents :	17 (59 voix)
<i>Nombre de délégués avec 4 voix :</i>	<i>14 (dont 1 pouvoir)</i>
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	<i>3</i>

Nombre de suffrages exprimés :	16 (55 voix)
Nombre d'abstention :	1 (4 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Pour :	16 (55 voix)
Contre :	0 (0 voix)
Abstention(s) :	1 (4 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :


  
 Le Président,  
 Éric PEREZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*